

**Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 16 mai 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Uzma Khamis Vannini, Vincent Schaller, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Sami Gashi et Jacques Pagan: «Ecoles de sport d'été: facilitons la vie des parents en Ville de Genève».**

**Rapport de M. Jean Zahno.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 25 juin 2019. La commission a étudié cet objet, sous la présidence de M. Antoine Maulini, lors de ses séances des 28 novembre 2019 et 23 janvier 2020. Le rapporteur remercie M<sup>mes</sup> Camelia Benelkaid et Aurélia Bernard pour la qualité de leurs notes de séances.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la garde et/ou l'occupation des enfants pendant les vacances estivales est un véritable défi pour les parents;
- que la Ville de Genève a mis en place un certain nombre d'activités pendant les vacances estivales;
- que parmi ces activités figure l'accueil en centre aéré à la journée organisé par nos Maisons de quartier;
- que ces centres aérés connaissent un immense succès;
- que malheureusement beaucoup d'enfants restent sur le carreau en liste d'attente;
- que la Ville de Genève a développé par ailleurs une offre de cours de sport en été;
- que si ces cours sont organisés par la Ville de Genève, ils sont donnés par des prestataires externes;
- que l'idée est de «permettre aux jeunes âgé-e-s de 4 ans à 17 ans de découvrir un sport ou de s'y perfectionner pendant leurs vacances»;
- que selon les termes mêmes figurant sur le site de la Ville de Genève: «Pour les jeunes, ces écoles sont un lieu d'échange où on apprend l'esprit d'équipe,

la persévérance et le plaisir de jouer. Les cours, dispensés par des professeur-e-s expérimenté-e-s, sont à la portée de tous les budgets. Ils sont ouverts à l'ensemble des jeune intéressé-e-s dans la limite d'âge indiquée et en fonction des places disponibles»;

- que les élèves peuvent s'inscrire jusqu'à 5 cours (maximum);
- que les tarifs proposés dans le cadre de la Ville de Genève sont en effet bien inférieurs à l'offre ordinaire de ces écoles;
- que l'inscription et le paiement se fait exclusivement par le biais du site internet de la Ville de Genève et le paiement ne peut se faire que par une carte de crédit;
- qu'en l'état, le système d'inscription mis en place par la Ville de Genève est très compliqué et peu performant;
- qu'aucun système de priorisation n'a été mis en place, le premier inscrit étant le premier servi;
- que si certains cours restent incomplets, d'autres sont littéralement pris d'assaut;
- qu'ainsi et à titre d'exemple les cours multiglisse pour lesquels les inscriptions ont été ouvertes à 8 h 30 le 15 mai 2019 étaient complets avant 8 h 45 le même jour,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un état des lieux complet sur la fréquentation de ces cours et des coûts directs et indirects pour la Ville de Genève;
- de faciliter l'inscription aux cours de sport organisés par la Ville de Genève, en simplifiant le système mis en place afin de permettre aux parents d'inscrire leur-s enfant-s sans devoir faire une formation en informatique préalable et/ou disposer d'une carte de crédit;
- d'établir des critères de priorisation de demande d'inscription:
- sur le même modèle que celui des crèches (priorités aux enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune, puis ceux dont les parents travaillent sur notre commune, etc.)
- en donnant également priorité aux enfants qui ne sont pas déjà inscrits à un autre cours.

## **Séance du 28 novembre 2019**

*Audition de M. Léonard Montavon qui remplace M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat*

M. Montavon dit que le sujet à l'ordre du jour concerne les cours des sports d'été organisés par la Ville pendant les vacances pour les jeunes de 4 à 17 ans.

La Ville de Genève organise des cours et des stages intéressants en été pour les écoliers, en particulier pour le football et le sport nautique. L'Accueil en centre aéré et les cours de ces sports connaissent un très grand succès et il y a la possibilité de découvrir un sport et de s'y former.

Malheureusement, l'un des problèmes que nous devons aborder est que beaucoup d'enfants sont mis de côté, et surtout pour les sports nautiques. Ces cours sont donnés par des professeurs expérimentés, et les tarifs proposés avec la Ville de Genève sont avantageux et accessibles pour les parents à revenu modeste. Les cours sont beaucoup plus chers lorsqu'ils ne sont pas donnés dans le cadre de la Ville de Genève.

Le deuxième problème se situe au niveau des inscriptions, car elles ne peuvent se faire que par téléphone auprès de l'administration municipale ou par internet. Ces démarches sont compliquées. Le paiement lui aussi se fait par internet et uniquement par carte de crédit, alors que tous les parents ne sont pas en possession d'une Mastercard.

De plus, le système ne sélectionne pas en priorité les enfants de la Ville de Genève car l'inscription est confirmée sur la base du premier inscrit, premier servi. Certains cours sont pris d'assaut car les inscriptions sont ouvertes sur une courte période partant de 8 h 30 jusqu'à environ 8 h 45, heure à laquelle le cours affiche complet. M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat s'est intéressée à ce sujet car elle a voulu inscrire ses enfants et s'est retrouvée devant une liste complète à 8 h 31, bien que le début des inscriptions commençait à 8 h 30.

Il est donc étonnant de constater que les enfants de la Ville n'ont pas la priorité par rapport aux autres communes, alors que c'est la Ville qui organise les cours.

Il est donc souhaitable:

1. Que les démarches d'inscription soient simplifiées;
2. Qu'il soit possible de payer autrement qu'avec une carte de crédit;
3. Que la priorité soit donnée aux enfants des parents domiciliés en Ville de Genève, puis à ceux dont les parents travaillent dans notre commune.
4. D'établir un état des lieux complet sur la fréquentation de ces cours ainsi que sur les coûts directs et indirects pour la Ville de Genève.

#### *Questions des commissaires et remarques*

Un commissaire demande s'il y a des sports plus ciblés que d'autres dans cette motion.

M. Montavon précise qu'il parle plus des sports nautiques mais il pense que d'autres sports sont aussi concernés.

Le même commissaire dit que ses deux filles ont fait de la natation synchronisée. C'était très compliqué de trouver une piscine adéquate et de les y inscrire, raison pour laquelle il s'est retrouvé à aller jusqu'à Chancy. Les piscines sont compliquées à utiliser en Ville de Genève car les gens n'y sont généralement pas très favorables et on se rend compte qu'il n'y en a pas assez. Les piscines communales de la Ville de Genève sont à disposition de tout public mais ça devient problématique dès qu'une école de natation veut y pratiquer des cours. Il ajoute que la commission des sports est à l'heure actuelle le «pauvre» dans le budget de la Ville de Genève voté par le Conseil municipal.

Il précise qu'il a discuté avec M. Kanaan. Il y a des règlements à mettre sur pied et il serait bien que le Conseil administratif, voire le Conseil d'Etat, prennent des mesures afin d'améliorer la situation et afin de donner la priorité aux écoles de sports aquatiques. C'est un excellent sport qui favorise la croissance, comme il a pu le constater avec ses filles.

La proposition d'un commissaire serait d'envoyer cette proposition au Conseil administratif pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

Un commissaire a fréquenté une maison de quartier et est surpris par cette motion. Il se demande pourquoi les enfants restent sur le carreau et surtout pourquoi les services des maisons de quartier (MQ) ne sont pas sollicités. Pour lui, les e-démarches doivent fonctionner. La Ville doit être au même niveau informatique que le privé avec une plateforme qui fonctionne. A Champel, la MQ et autres associations avaient l'air de donner des réponses. Il se demande donc si les infrastructures manquent.

M. Montavon suggère de solliciter un responsable de la Ville de Genève pour avoir des réponses.

Un commissaire dit que les MQ pourraient être impliquées de façon complémentaire. Il propose d'auditionner un conseiller administratif ou M. Kanaan car cela touche les sports.

Un commissaire demande si le cas de la fermeture des inscriptions après 8 h 31 était un cas isolé ou récurrent.

M. Montavon dit que c'est un cas unique à sa connaissance mais il ne peut pas se prononcer sur la fréquence de cet événement vu que ça concernait uniquement M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat.

Un commissaire demande s'il y aurait d'autres sports à pouvoir mettre en avant comme le basket, le handball et autres.

Une commissaire ne comprend pas si l'exposé des motifs ne concerne que les cours de sport durant la période estivale ou durant toute l'année.

M. Montavon répond que cette motion ne concerne que les sports durant la période estivale.

Une commissaire demande comment la Ville de Genève pourrait limiter les inscriptions lorsque les cours sont pris d'assaut, sur quels critères devrait se baser la Ville et surtout pourquoi elle devrait les limiter, car ce n'est pas son rôle.

M. Montavon dit qu'on peut se poser la question si c'est une bonne façon de procéder que de dire «premier arrivé, premier servi».

Une commissaire est tout de même d'accord sur le principe de favoriser les habitants de la commune; la Ville peut en effet exiger cela, de la même manière que pour les crèches, ce qui est normal car on paye nos impôts en ville de Genève. Mais elle pense simplement que ce n'est pas notre rôle de limiter les inscriptions.

M. Montavon pense que c'est notre rôle de comprendre le système et d'essayer de combler les lacunes.

Une commissaire demande comment il envisage l'état des lieux vu que les fluctuations varient d'une année à une autre.

M. Montavon dit que c'est un sujet à approfondir dans le but d'obtenir des vraies statistiques.

Une commissaire a une question concernant le coût; elle se demande s'il a connaissance du budget qu'il faudrait avoir à disposition.

M. Montavon dit que c'est une des questions en cours de traitement.

Un commissaire dit qu'ayant travaillé dans une immense société immobilière, il peut confirmer que le problème (pour les ouvertures de salles, les cours ou certaines piscines) est le concierge. Il a un règlement de travail, il termine donc à 21 h ou maximum 22 h. C'est donc essentiellement un problème de personnel, les lieux dits de sport ne sont plus accessibles à partir d'une certaine heure car on éteint les lumières et ferme les terrains extérieurs. Il s'est déjà retrouvé dans des vestiaires sans lumières. Il est clair qu'il y a des modifications à faire sur le règlement de servitude à établir pour pouvoir rallonger les heures de travail, ce qui augmentera le nombre d'inscriptions. Il faudra donc se tourner vers le Conseil administratif.

Un commissaire dit que nous avons des infrastructures, mais qu'elles ne sont pas accessibles facilement et surtout en période estivale. Avant de décider de donner des cours par le biais de personnes externes, il faudrait déjà discuter de l'accessibilité limitée.

Le président demande si on a soumis des demandes d'audition à M. Montavon.

M. Montavon répond par la négative.

Une commissaire demande si la Ville de Genève devrait proposer son aide à des associations car elles ont des difficultés quant à la gratuité des locaux.

M. Montavon dit que c'est une solution imaginable.

Un commissaire propose que la commission se décide le soir même sur une personne à auditionner hormis M. Kanaan. Il serait pour auditionner des responsables d'associations mais n'a pas de nom en tête.

Une commissaire propose l'Association genevoise des sports.

Un commissaire propose de trouver des organisateurs de cours.

Un commissaire propose un renvoi direct au Conseil administratif car le fond de l'invite est d'établir un état des lieux.

Un commissaire dit que ce n'est pas pour faire un état des lieux qu'il propose d'auditionner des organisateurs de cours mais plutôt pour avoir quelques indices. Il pense que l'audition de M. Kanaan n'est pas forcément une bonne idée car il défend l'administration et il a peur que la motion ne connaisse pas de suite.

M. Montavon ne connaît pas la personne qui s'occupe de ce secteur mais ce serait envisageable d'auditionner ce type de personne.

Un commissaire a la chance de travailler à la Fondation d'art dramatique aux côtés de M. Kanaan. Ce règlement date d'il y a vingt ou trente ans et on n'a pas pris en compte la forte demande de la jeunesse.

Ce qu'il faudrait faire est de ne pas traiter cette motion à la légère car elle prendra sûrement une plus grande envergure par la suite. Il pense qu'il faudrait s'adresser à M. Kanaan pour avoir des pistes.

Une commissaire dit que la conseillère fédérale Viola Amherd va augmenter les subventions pour les camps d'hiver pour la jeunesse. Elle est aussi tombée sur une page «Congrès PEPS», manifestation qui a réuni les professeurs d'éducation physique à Macolin du 21 au 23 août derniers où toute une journée a été consacrée à la jeunesse et au sport. Il serait utile d'obtenir une synthèse de cette manifestation qui avait l'air assez importante.

Le président propose de reprendre les propositions d'audition dans l'ordre.

M. Montavon serait d'avis de commencer par l'audition de M. Kanaan.

M. Pastore dit qu'il a eu un bref contact dernièrement avec M. Kanaan et pense qu'il serait apte à nous aider car il avait l'air tout à fait ouvert à de nouvelles propositions.

*Vote sur l'audition de M. Sami Kanaan*

Oui à l'unanimité des membres présents.

*Vote sur l'audition de M<sup>me</sup> Alder*

A convenir après l'audition de M. Kanaan.

### **Séance du 23 janvier 2020**

*Audition de M. Sami Kanaan*

Un commissaire qui n'était pas présent aux précédentes discussions rappelle que les auteurs de la motion M-1443 demandent d'établir un état des lieux de la situation concernant la possibilité de décharger les familles pendant l'été et de simplifier éventuellement les inscriptions en allégeant les procédures de l'administration des inscriptions. Il y a en effet des cours «bon marché» trop rapidement complets privant des familles modestes d'y envoyer leurs enfants. C'est surtout le paiement qui est contesté. La motion demande également que ces avantages pour ces sports d'été soient accordés en priorité aux enfants de la Ville de Genève ou aux enfants dont les parents travaillent en Ville de Genève.

Le président soumet donc au vote l'envoi de la motion M-1443 au Conseil administratif pour faire l'état des lieux des sports d'été, présenter des solutions pour faciliter l'administration des inscriptions et prioriser les enfants de la Ville de Genève ou des enfants dont les parents travaillent en Ville de Genève.

*Vote*

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 11 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 3 LR, 2 MCG).